



COMITE DES ECHECS DU HAUT-RHIN

ELECTION DU NOUVEAU COMITE DIRECTEUR

ACTE DE CANDIDATURE

Je soussigné, personne majeure et licenciée dans le club haut-rhinois de certifie être éligible conformément à l'article 22.214 de nos statuts et propose ma candidature au sein du comité directeur.

22.214. Ne peuvent être élus au comité directeur :

- 1) les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales ;
- 2) les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;
- 3) les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif.

Je postule pour

- un des douze sièges du groupe A (représentant toutes les catégories de licenciés)
- le siège du groupe B (représentante des féminines)
- le siège du groupe C (médecin)

et serai éventuellement intéressé pour occuper le poste de :

Fait à le
Signature

L'acte de candidature est a renvoyé avant le 08 septembre 2016 à :

Patrick MÜLLER
4, rue du Moulin
68850 STAFFELFELDEN
06 69 69 04 16
patrick.muller@poste-immo.fr